

SUISSE (1^{er} Tiers)

La Suisse est une destination et, à un moindre degré, un pays de passage pour des femmes victimes de traite en provenance d'Ukraine, de Roumanie, de Hongrie, de Pologne, de Bulgarie, de République Tchèque, de Slovaquie, de Moldavie, du Brésil, de République Dominicaine, de Thaïlande, du Cambodge, du Nigéria, et du Cameroun à des fins d'exploitation sexuelle à but lucratif. Quelques cas rapportés concernaient la traite à des fins de servitude domestique et d'exploitation au travail.

Le gouvernement Suisse se conforme entièrement aux normes minimales pour l'élimination de la traite des êtres humains. En janvier 2007, le gouvernement suisse a modifié son code pénal pour autoriser les procédures extraterritoriales pour poursuivre les trafiquants; les autorités suisses peuvent maintenant poursuivre n'importe quel citoyen suisse, ou étranger présent en Suisse, pour des délits de traite commis à l'étranger, sans prendre en considération si la traite est également un crime dans ce pays. Le gouvernement a continué de bien travailler avec des ONG et a fournis le financement adéquat pour l'aide aux victimes et pour les campagnes de sensibilisation, soit au niveau domestique ou dans des pays sources. Le gouvernement devrait augmenter le nombre de trafiquants condamnés qui purgent des peines en prison.

Poursuites

Le gouvernement suisse a continué de faire des progrès dans la mise en œuvre de la loi lors de la période passée sous revue. La Suisse interdit aussi bien la traite à des fins d'exploitation sexuelle, que la traite à des fins d'exploitation de son travail selon le nouvel article 182 du code pénal suisse. Les peines prévoient jusqu'à 20 ans d'emprisonnement et sont suffisamment rigoureuses et proportionnées aux peines prévues pour d'autres crimes graves, tels que le viol. Pendant la période sous revue, les autorités ont mené 39 enquêtes, au lieu de 30 en 2005. Au moins 20 trafiquants ont été poursuivis, au lieu de 16 de 2005. Des condamnations ont été rendues contre 20 trafiquants, comparés à 22 en 2005. La majeure partie des trafiquants condamnés n'a pas a purgé de peine de prison. Des 20 trafiquants condamnés en 2006, seulement sept sont allés en prison, avec des peines s'étendant de deux à six ans. Les 13 trafiquants restants ont reçu des peines suspensives et n'ont pas passé de temps en prison. En 2005, 6 des 22 trafiquants condamnés avaient passé entre 5 et 16 mois en prison, alors que 16 trafiquants ne purgeaient aucune peine de prison. Les autorités suisses ont coopéré avec d'autres gouvernements aux enquêtes et aux poursuites de nombreux cas de traite d'êtres humains.

Protection

Le gouvernement a continué à améliorer ses efforts pour la protection des victimes pendant la période sous revue. En 2006, les autorités cantonales en charge de l'immigration ont permis à 39 victimes de traite de bénéficier d'un sursis de 30 séjours de jour avant le renvoi, soit une hausse en comparaison avec les 30 victimes de 2005. Le gouvernement a continué à encourager les victimes à participer aux enquêtes et aux poursuites de traite des êtres humains. Trois victimes ont obtenu des permis d'établissement de courte durée afin de rester en Suisse pour la durée de la procédure judiciaire contre leurs trafiquants, soit une baisse depuis les 18 cas répertoriés en 2005. Trois victimes ont obtenus des permis de résidence de longue durée en raison de leurs difficultés personnelles, soit une baisse depuis les 8 cas répertoriés en 2005. Le gouvernement a fourni un financement aux ONG pour les services et homes d'assistance

aux victimes ; les centres locaux d'aide aux victimes ont conseillé 126 personnes pendant la période sous revue, soit une hausse depuis les 84 cas répertoriés l'année précédente. En 2006, trois cantons ont signé des accords écrits avec des ONG pour formaliser le processus de plainte des victimes. Les autorités fédérales ont avec succès aidé à la prise de conscience des autorités cantonales en charge de l'immigration afin de réduire la possibilité de renvoyer des victimes de traite. Les ONG signalent que les dispositions bloquant les renvois et la coordination améliorée avec des services judiciaires ont amené une augmentation considérable du nombre de victimes participant aux enquêtes et aux condamnations de cas de traite. Le gouvernement s'est assuré que les victimes n'ont pas été pénalisées pour des actes illégaux commis en relation directe de leur propre exploitation.

Prévention

La Suisse a continué ses efforts de prévention pendant la période sous revue. Le gouvernement a encore fourni plus de \$1 millions d'aide aux victimes pour les programmes de prévention contre la traite dans plusieurs pays sources, y compris la Moldavie, le Monténégro, la Russie, le Liban, et l'Iran. Le gouvernement a fourni approximativement \$225.000 pour soutenir une permanence téléphonique contre la traite en Russie. En janvier 2007, le gouvernement a défini le budget pour le lancement de campagnes prévention contre la traite en vue de la Coupe Européenne de Football 2008.

Original document in English: <http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2007/82807.htm>